



HAL
open science

Archives et mémoires étudiantes, retour aux sources.

Jean-Philippe Legois

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Legois. Archives et mémoires étudiantes, retour aux sources.. Etudiant×es en révolution?, Syllepse, pp.125-136, 2018, 978-2-84950-669-1. hal-03226597

HAL Id: hal-03226597

<https://hal.science/hal-03226597>

Submitted on 25 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANNEXES

ARCHIVES ET MÉMOIRES ÉTUDIANTES, RETOUR AUX SOURCES

Jean-Philippe Legois

«Il s'agit pour le matérialisme historique de retenir l'image du passé qui s'offre inopinément au sujet historique à l'instant du danger. Ce danger menace aussi bien les contenus de la tradition que ses destinataires. Il est le même pour les uns et pour les autres, et consiste pour eux à se faire l'instrument de la classe dominante. À chaque époque, il faut chercher à arracher de nouveau la tradition au conformisme qui est sur le point de la subjuguier [...]. Le don d'attiser dans le passé l'étincelle de l'espérance n'appartient qu'à l'[historien] intimement persuadé que, si l'ennemi triomphe, même les morts ne seront pas en sûreté. Et cet ennemi n'a pas fini de triompher» (W. Benjamin, «Thèse n° 6 sur le concept d'histoire», Œuvres, III, Gallimard, p. 430).

Comme nous l'écrivons en introduction, «le Germe, dès sa création en 1995, a eu l'ambition de [légitimer l'objet], en stimulant la recherche, ce qui exigeait d'aller aux sources mêmes».

C'est cette exigence de la «documentation historique de la recherche» (second terme de la définition des archives de la loi refondatrice de 1979) qui a guidé la préfiguration, puis le développement de la Cité des mémoires étudiantes. Au terme de dix-huit années à œuvrer à la reconnaissance patrimoniale des traces des engagements étudiants, au sein du Germe et de la Mission Caarme¹, puis de la Cité des mémoires étudiantes, comment poursuivons-nous, tel Sisyphe, notre travail de sauvegarde et de valorisation du patrimoine archivistique

1. Mission pour un centre d'animation, d'archives et de recherches sur les mouvements étudiants, mission lancée à Reims par le Germe, la ville et l'URCA (Université de Reims-Champagne-Ardenne) en 2004.

étudiant, celui-ci étant dispersé, éclaté, «éparpillé par petits bouts, façon puzzle²»?

Encore plus pour les années 68, qui ont une place particulière dans l'évolution même de l'état des sources et ressources, mais aussi dans la politique de collecte des archives étudiantes plus globalement, voire dans notre perspective de donner droit de cité à ce type de «patrimoine»/«matrimoine», nous avons redéfini notre cap pour être toujours plus utile au développement de la recherche? Revenons-en donc aux sources!

ENJEUX DE L'ÉTAT DES LIEUX

Les premières briques ont été rassemblées dans l'article «Archives et mémoires étudiantes» paru dans *Les Cahiers du Germe* (trimestriels) en 2001³. Ce premier travail s'est basé sur une typologie des fonds d'archives concernés et s'est structuré autour du projet et de la démarche du «guide des sources⁴».

ARCHIVES DU POUVOIR...

Comme pour tout mouvement social, les archives de la répression, de la surveillance, voire du «dialogue social» sont des sources à subvertir par la recherche qui a pour objet ledit mouvement social⁵.

Nous avons alors distingué trois niveaux: central (ministères), déconcentré (rectorats, préfectures) et universitaire (établissement d'enseignement supérieur).

2. Michel Audiard, *Les Tontons flingueurs*, 1963 (Bernard Blier, alias Raoul Volfoni).

3. Jean-Philippe Legois, «Archives et mémoires étudiantes: enjeu historique et enjeux archivistiques», *Les Cahiers du germe*, n° 19, 2001, p. 6-14.

4. Jean-Philippe Legois et Gaëtan Sourice, «Guides des sources: pour une étude comparative», *La Gazette des archives*, n° 235, 2014-3, Archives des jeunesses, jeunesses des archives, p. 175-186.

5. Annie Kriegel, R. Gossez, Jacques Rougerie, «Sources et méthodes pour une histoire sociale de la classe ouvrière», *Le Mouvement social*, n° 40, juillet-septembre 1962, Paris, Éditions ouvrières. Voir aussi les notices biographiques des communards dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* dirigé par Jean Maitron.

Concernant les facultés et universités, la Cité avait pu rapidement constater le retard français dans la création de véritables services d'archives constitués dans chaque établissement: une des premières journées d'études de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve avait été consacrée aux «archives étudiantes» en 2002⁶. C'est d'ailleurs pour cela que la mission de préfiguration de la Cité (ex-Mission Caarme) a fait partie des services fondateurs du réseau Aurore (Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et (mouvements) étudiants), en 2007.

Concernant l'État, la plupart des archives publiques étant, à présent, consultables (au terme d'un délai de cinquante ans), ce cinquantenaire a permis aux Archives nationales d'organiser une exposition «68, les archives du pouvoir» montrant cette autre «face du miroir» pour elle-même, comme l'écrit Michelle Perrot dans sa préface⁷.

... ARCHIVES DU « MOUVOIR », DES MOUVEMENTS...

Mais comment est-il même pensable de se contenter des archives du pouvoir, voire des pouvoirs, surtout pour des mobilisations étudiantes protéiformes et multi-dimensionnelles comme le fut 68, mais aussi toutes les mobilisations étudiantes qui, depuis 1968, naissent ponctuellement hors des structures pré-établies? «Monument de papier, Mai 68 le fut dès l'origine», écrivait déjà Thomas Wieder, en 2008, dans *Le Monde*⁸... Et, cela pas uniquement dans le domaine des écrits postérieurs, livres, revues, etc. Dès les premiers jours, la «prise de parole», chère à Michel de Certeau, s'est traduite, inscrite en expressions écrites éphémères, journaux du mouvement, textes dactylographiés, ronéotés, voire imprimés.

Et, dès les premiers jours d'occupation, comme à la Sorbonne, le mouvement, lui-même, se soucie de ses traces: le

6. Deuxième journée des Archives organisée les 17 et 18 avril 2002 par le Service des archives de l'université catholique de Louvain-la-Neuve. Voir Cathy Schoukens (éd.), *Archives universités, monde étudiant: une mémoire en construction*, 2003.

7. Philippe Artières et Emmanuelle Giry (dir.), *68, les archives du pouvoir*, Paris, Lliconoclaste, 2018.

8. Note de lecture de *Le Moment 68* de Michelle Zancarini-Fournel, *Le Monde des livres*, 15 mai 2008.

Comité de liaison interfacultés (CLIF) «se charge de recueillir, classer, analyser, synthétiser et redistribuer sous forme d'un journal périodique les informations des diverses commissions de travail et d'action venant des différentes sections, facultés et universités de Paris et de province». Il se propose même «d'accueillir les personnes qui désirent consulter les dossiers d'archives⁹»!

Cette mobilisation exceptionnelle de mai-juillet 1968 a dépassé l'invitation de Bertold Brecht à «effacer [ses] traces¹⁰» et tente d'organiser son archivage. Les recherches à la base de cet ouvrage se fondent également sur ce type d'archives.

Pour autant, les années 68 sonnent aussi le glas de la structure nationale UNEF, déjà mal en point, et de ses AGE historiques, depositaires elles-mêmes d'un patrimoine documentaire plus ou moins important. En septembre 1969, le bureau national du syndicat étudiant (majoritairement de tendance PSU) remet ses archives à l'Association des amis de l'UNEF: elles seront déposées successivement au Centre d'histoire du syndicalisme, créé et dirigé par Jean Maitron, puis aux Archives du Rectorat de Paris et, enfin, aux Archives nationales¹¹.

Localement, le contre-exemple le plus éclatant fut longtemps celui de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (AFGES): cette AGE fédérative devient locataire à titre gracieux de locaux appartenant à l'université; en janvier 1927, avec l'autorisation du recteur Charléty, l'AFGES rachète même le bail commercial de l'ancienne brasserie Schutzenberger, «Taverne de l'université», qui devient le restaurant universitaire «Gallia», ouvrant ses portes le 2 février 1927. L'originalité strasbourgeoise est que ce restaurant a été géré par l'AFGES jusqu'en 2015, suite à une des ironies de l'histoire: à cause ou «grâce» aux militants pro-situationnistes – qui en ont pris la majorité en 1966 –, l'AFGES a été

9. Texte de début juin cité, dans *La Sorbonne par elle-même*, op. cit., p. 116.

10. Bertold Brecht, *Manuel pour habitants des villes*, Paris, L'Arche, 2007.

11. Voir présentation de ce fonds et d'autres fonds de structures, dans *La Gazette des archives*, n° 193, «Archives et mémoires étudiantes: état des lieux» (coord. Jean-Philippe Legois), disponible aussi sur Persée. Ce numéro spécial a rassemblé les actes des deux premières journées «Archives et mémoires étudiantes» (BDIC, 2000; CPU, 2001).

mise sous tutelle judiciaire et a donc échappé aux vicissitudes de l'après-Mai 68 et notamment à la nouvelle scission de l'UNEF en 1971.

... « **POUVOIR DES ARCHIVES¹²** » : MAI 68, DÉBUT D'UN ARCHIVAGE PROLONGÉ !

La force du mouvement de mai a fait prendre immédiatement conscience de la dimension historique du « moment ». De nombreuses collectes immédiates ont été organisées, que ce soit par des archivistes, bibliothécaires, chercheurs/historiens, voire militants. Il s'agit de « provoquer » la constitution de fonds d'archives, car, comme l'écrit Michel Quétin, « ces traces il faut souvent aller les chercher¹³ ».

La Bibliothèque nationale avait lancé un appel permanent à ses lecteurs et son service d'histoire de France était actif. Michel Quétin, conservateur aux Archives de France, et son épouse ont collecté au plus près des « lieux de production ». Nous avons déjà pu parler des collectes de Jean Maitron, Michelle et Jean-Claude Perrot et Madeleine Rebérioux¹⁴, d'un côté, d'Alain Schnapp et Pierre Vidal-Naquet¹⁵; on pourrait aussi évoquer L'insurrection étudiante autour de Marc Kravetz¹⁶. Les Archives municipales de Lyon ou de Strasbourg ont collecté les documents du mouvement de mai-juin 1968 dans leur commune¹⁷. Des centres de recherche, bibliothèques municipale ou universitaire ont pu jouer également ce rôle, mais le fait de classer, conserver et communiquer ces fonds est déjà un investissement important pour des fonds d'archives n'étant pas au cœur du périmètre de collecte de ces institutions. Et n'oublions pas, pour les affiches

12. Titre de l'introduction dans Artières et Giry (dir.), 68, *les archives du pouvoir*, op. cit.

13. Merci à Emmanuelle Giry de nous avoir communiqué le texte de Michel Quétin préparatoire à son entretien filmé pour les Archives nationales (janvier 2018).

14. *La Sorbonne par elle-même*, op. cit.

15. Journal de la *Commune étudiante*, op. cit.

16. Marc Kravetz, Raymond Bellour et Annette Karsenty, *L'Insurrection étudiante, 2-13 mai*, Paris, UGE, 1968.

17. Françoise Blum, Jean-Philippe Legois et Anne-Catherine Marin, « Archives, événements et « Commune étudiante » : prolonger et valoriser plusieurs collectes immédiates du mouvement social de mai-juillet 1968 », *La Gazette des Archives*, n° 221, 2011.

plus particulièrement, l'inlassable travail de collecte d'Alain Gesgon et du CIRIP (Centre international de recherche de recherche sur l'imagerie politique), entamé pendant la guerre d'Algérie et toujours actif!

La Cité des mémoires étudiantes a repris la même démarche pour les mobilisations étudiantes depuis le mouvement contre le CPE (contrat première embauche), en 2006. En enrichissant l'archivage papier des dimensions audiovisuelles et électroniques.

La même démarche encore commande notre campagne permanente de collecte de témoignages oraux, même si la période des années 68 est sûrement la plus riche pour ces archives orales «provoquées¹⁸».

ESSAIS D'ANARCHIVISTIQUE ESTUDIANTINE

Le projet de la Cité des mémoires étudiantes a déjà connu deux cycles de développement, lors de sa phase de pré-conception et préfiguration, de 2000 à 2009, et lors de sa première phase de développement en région parisienne, de 2009 à 2018.

Le premier «tournant archivistique» a été explicité dans l'article «Archives et mémoires étudiantes: «non-lieu» de «mémoire»?», paru dans la rue en ligne *In Situ* en mars 2012¹⁹.

À partir du constat vécu de la très grande difficulté de travailler pleinement avec les «producteurs», actuel.les ou ancien.nes responsables et structures étudiant.es, une perspective de réorientation vers une «anarchivistique [estudiantine] raisonnée et multipolaire» a été expérimentée.

«POUVOIR ÉTUDIANT»? DES ARCHIVES ÉTUDIANTES «DOUBLEMENT» «ORPHELINES»

À partir de l'étymologie grecque du mot archive (*arkhe*/commandement)²⁰, on s'accorde sur le fait que la production et – encore plus – la conservation d'archives par un service

18. «Des archives orales pour une histoire sociale de l'enseignement supérieur contemporain en France», *Cahiers d'histoire*, n° 121, avril-juin 2013, p. 205-213.

19. Jean-Philippe Legois, «Archives et mémoires étudiantes: “non-lieu” de “mémoire”?», *In Situ*, n° 17.

20. Heinz Wismann, colloque «Les Français et leurs archives», 5 novembre 2001.

ad hoc est le propre d'une institution, d'un pouvoir, si petite soit-elle ou soit-il.

Aussi les mouvements étudiants apparaissent comme parmi les institutions les plus faibles, si tant est que cette appellation – institution – puisse leur être appliquée. Au vu de leur tendance lourde et permanente à la décomposition, les mouvements étudiants et leurs archives semblent organiser ce que l'on pourrait appeler un «Fréteval permanent²¹» : le mouvement étudiant, puis les mouvements étudiants, connaissent maintes «catastrophes» documentaires (scissions, déménagements, changements d'orientation), mais n'ont pas la capacité de «sédentariser» leurs archives... Contrairement, par exemple, à la plupart des syndicats de salariés²².

Un pouvoir étudiant semble donc devoir être – jusqu'à cette heure – un pouvoir faible. En plus de la relative faiblesse de tout mouvement social, les structures étudiantes cumulent d'autres handicaps : renouvellement rapide des équipes dirigeantes, divisions internes. C'est cette faiblesse qui est à l'origine du caractère fragmentaire du patrimoine documentaire étudiant.

Aussi, si les archives étudiantes ont bien des producteurs, individuels ou collectifs, elles sont très souvent «perdues de vue» par ceux-ci, l'«oubli» pouvant être «délibéré²³» : l'héritage «mémoriel» n'est effectivement pas la chose la mieux partagée parmi celles et ceux que l'on a qualifié d'«héritiers²⁴». C'est en ce sens que l'on peut parler d'archives orphelines, «doublement» orphelines, puisque les «familles»/institutions d'accueil ont elles-mêmes du mal à aider ces

21. Rappelons qu'en 1194, le roi Philippe Auguste y perd une bataille et ses archives qui le suivaient dans ses déplacements ; c'est ce qui le décide à sédentariser ses archives dans la capitale du royaume et ce qui donne naissance au «Trésor des chartes».

22. Regroupés avec les autres centres liés aux mouvements sociaux au sein du CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale), www.codhos.asso.fr.

23. Alain Monchablon, «Le mouvement étudiant et sa mémoire : l'UNEF après 1945, entre tradition et oubli», *L'Homme et la société*, n° 111-112 ; *Génération et mémoires*, n° 1-2, janvier-juin 1994, L'Harmattan, p. 113-117, p. 116.

24. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1966.

«archives» à trouver une «seconde vie». La sauvegarde de ces archives est donc souvent déconnectée de leur production.

Dans la situation de «vacance du pouvoir» étudiant décrite auparavant, ce que nous avons appelé une «anarchivistique», qui plus est contrainte, a été tentée avec un rôle de «structure-interface» pour des centres de ressources comme la Cité des mémoires étudiantes.

LIMITES FRANÇAISES DU CONCEPT D'«ARCHIVES INTÉGRALES»

Au Québec, Marcel Caya a développé le concept dit d'«archives intégrales». Le mandat de collecte stipule que «les archives d'une institution acquièrent et conservent les archives de son administration et des fonds d'archives privées de tous supports documentaires provenant de personnes et d'organismes externes, mais reliés à ces activités²⁵». Ce concept d'«archives intégrales» autorise les services d'archives à collecter des archives d'origine privée en rapport avec les activités des institutions publiques, ce qui permet de compléter les fonds publics. En se dotant d'un mandat d'archives intégrales, les services d'archives se donnent une mission élargie de préservation de la mémoire sociale, économique et culturelle²⁶.

Un service d'archives comme celui de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), créé en 1969 à la fondation de l'université, a pu, selon les différents axes de recherche de ses équipes, intéresser d'anciens militants à la cession des archives de syndicats de la région de Montréal et de mouvements populaires, groupes de pression et cellules de la gauche tout en maintenant son intérêt pour des associations plus proches de ses intérêts habituels (comme les archives des associations

25. Adaptation de la définition proposée par Marion Beyea et coll., «Introduction», dans Marcel Caya (dir.), *Les Archives canadiennes en 1992*, Ottawa, Conseil canadien des archives, 1992, p. 12, citée par Marcel Caya, «Au service de l'institution, au service de la société, le dilemme des archivistes universitaires», dans Cathy Schoukens (éd.), *Archives, universités, monde étudiant, une mémoire en construction*, op. cit., p. 41-48, p. 45.

26. Jean-Philippe Legois, Marina Marchal, «Cité des mémoires étudiantes : collecter les archives militantes étudiantes. Quelle utilité ? Quelle complémentarité ?», *La Gazette des archives*, n° 231, 2013-3.

étudiantes, des associations d'anciens étudiants aussi bien que des archives des syndicats de l'Université).

En France, avec la création récente d'un certain nombre de services d'archives dans les universités, la Cité a fait le pari de la complémentarité et des «archives intégrales», mais la jeunesse de ces services les limite souvent aux archives administratives.

COMMÉMORATIONS... «PIÈGES À CONS» ?

Les commémorations et autres célébrations (nationales ou non) peuvent être des moments, voire des opportunités de renforcement d'un patrimoine, même éclaté et amoindri. Deux conditions, au moins, sont nécessaires pour qu'un tel enrichissement soit possible : une mobilisation des ressources patrimoniales et un appui sur une institution patrimoniale pouvant capitaliser cette mobilisation. Les différentes célébrations qui ont eu lieu ces dernières décennies en France au sein des institutions universitaires n'ont pas réuni ce minimum, contrairement à d'autres configurations nationales (comme, par exemple, l'université de Lausanne, qui crée son service d'archives à l'occasion de son 450^e anniversaire en 1987).

Pour ce qui est des archives et mémoires étudiantes en France, les commémorations et autres anniversaires de l'histoire étudiante peuvent constituer une sorte de «seconde chance», permettant, au-delà de toute utilisation de la mémoire dans une stratégie de constitution, reconstitution ou renforcement d'une identité collective, la structuration lente et patiente d'un véritable patrimoine documentaire²⁷.

Le mouvement étudiant a déjà compris et expérimenté l'intérêt des commémorations, mais non seulement ces «opérations» sont ponctuelles, mais elles sont menées, trop souvent, dans une logique instrumentale de pure communication. La mission de préfiguration de la Cité des mémoires étudiantes a pu tenter de proposer un cadre plus fédérateur, mais sans parvenir à compenser, même provisoirement, la fragmentation du mouvement étudiant. En 2008, à l'occasion des quarante ans de mai 1968, la Cité avait même décidé de prendre les

27. Bel exemple de valorisation avec la FSEF : Didier Fischer et Robi Morder, *La Fondation santé des étudiants de France, au service des jeunes malades depuis 1923*, FSEF, Un, deux... quatre éditions, 2010.

devants en organisant, avec le Germe dès les 25 et 26 janvier, le colloque «À la redécouverte des mouvements étudiants dans les années 68», où étaient présents des représentants de l'UNEF, la FAGE, l'UNI et Sud-étudiant, mais cela n'a évidemment pas empêché certaines organisations de faire des plaidoyers *pro domo*... Fixant bien les limites, voire les pièges, des commémorations.

RETOUR AUX SOURCES : DES ARCHIVES POUR LA RECHERCHE

Quand la Cité des mémoires étudiantes a été fondée en 2008 après la mise en sommeil du Conservatoire des mémoires étudiantes, le primat avait été donné à la «jambe archives» par rapport à la «jambe recherche».

Cette articulation a été revue, pour approfondir notre recherche d'«archivistique buissonnière», car, s'il n'existe pas de «pouvoir étudiant» auquel arrimer une archivistique étudiante – en tout cas, il n'en existe plus depuis 1968 –, il faut bien des fondations pour bâtir le projet de la Cité. Plutôt que de parler d'anarchivistique, il faudrait parler d'acra(tie)chivistique et, surtout, s'il faut fonder une archivistique étudiante sur une dynamique, à défaut d'un «pouvoir», c'est bien sur la recherche que cela est possible.

AU-DELÀ DU POUVOIR : POUR UNE ACRACHIVISTIQUE ESTUDIANTINE

Ce nouveau «tournant archivistique²⁸» est un retour aux sources, celles de l'archivistique contemporaine, c'est-à-dire une archivistique démocratique, «d'en bas», d'intérêt général, prenant à bras-le-corps ces archives non-institutionnelles et pourtant partie intégrante des «archives de la nation» au sens de la loi du 7 messidor an II. En effet, ces structures sociales étudiantes insuffisamment puissantes pour gérer leurs propres archives ou les faire gérer par des institutions sont pour autant des éléments vivaces de la vie sociale et civique du pays.

Il nous faut élaborer petit à petit une politique de réseau documentaire thématique, en renforçant nos programmes de valorisation régionaux ou thématiques «Mémoires vives étudiantes» et notre portail www.studens.info.

28. Motion d'orientation de l'AG de la Cité des mémoires étudiantes du 9 février 2018.

Dans le prolongement du soixantième anniversaire de la création du régime étudiant de Sécurité sociale (1948), le programme «Mémoires vives étudiantes: mutualité et santé» avait rassemblé notamment, en 2009-2010, la Fondation santé des étudiants de France (FSEF), la BDIC et la Cité des mémoires étudiantes autour des objectifs de numérisation et mise en ligne de témoignages oraux et de presse étudiante sur ces thèmes. Ce programme a pu notamment s'appuyer sur le travail autour des archives de la FSEF et a permis à la Cité de réaliser sa première exposition itinérante «Cent ans de santé étudiante».

REMUE-MÉMOIRES

Nos différentes initiatives de valorisation sont redéfinies comme autant de moments de rencontres entre archives, témoignages et tout personne intéressée par cette histoire et ces mémoires, ce que nous avons appelé «remue-mémoires».

Au-delà des journées, désormais annuelles, «Archives et mémoires étudiantes» et des expositions itinérantes, cette politique de valorisation et de médiation documentaire passe aussi par la publication, voire par des émissions radiophoniques.

Le témoignage écrit de Francis Kутten, «Les saints de paille, chronique des années militantes», sur les années 68 à Reims, a été publié dans le numéro 31 des *Cahiers du Germe*. Il a été complété par une nouvelle série de témoignages oraux. La publication des 33 jours qui ébranlèrent la Sorbonne²⁹ s'appuie également (sur) et appelle à de nouveaux témoignages. L'émission Remue-mémoires, animée par Jean-Philippe Legois et Ioanna Kasapi sur Radio Campus Paris, permet une revisite de certains extraits de témoignages de ces militant·es des années 68.

Si nous pouvons même considérer que la recherche en archivistique existe, et que l'expérience de la Cité y contribue, il nous faut aussi démontrer l'apport des sources et ressources étudiantes au développement de la recherche: l'aide à la recherche est encore à développer. La perspective, c'est de développer, avec la Cité et le Germe, une mise en réseau des

29. Legois, *33 jours qui ébranlèrent la Sorbonne*, op. cit.

laboratoires et équipes de recherche intéressés par ce domaine de recherche.

DROIT DE CITÉ OU DROIT DE CITATION ? AU-DELÀ DE LA VALORISATION PAR EXTRAITS.

«L'archive s'impose comme fragmentaire, éclatée, révisable et [...] elle s'offre à toutes les synthèses historiques possibles³⁰.» C'est ce qui fonde toutes les valorisations dont il est toujours souhaitable d'étendre le «champ des possibles».

Mais il ne faut pas perdre de vue la nécessité même de plaider inlassablement pour le droit de cité des archives et mémoires étudiantes en leur donnant toute leur place, mais rien que leur place, notamment dans un mouvement social comme celui des années 68. C'est pourquoi, pour ce cinquantième, la Cité des mémoires étudiantes a décidé de ne pas consacrer son exposition itinérante 2018 aux mouvements étudiants de ces années 68, mais d'intégrer ce volet du mouvement à une exposition réalisée avec le CODHOS sur #LesAnnées68ParEllesMêmes.

Au final, les mouvements étudiants et donc leur patrimoine apparaissent comme des organismes en constante évolution, décomposition, recomposition, construction/ déconstruction/ reconstruction: plutôt que de vouloir transposer un schéma patrimonial institutionnel, nul et non avenu pour ce «non-lieu» de «mémoire», il est plus pertinent d'adopter une stratégie délibérément fragmentaire, où chaque sauvegarde et valorisation est une petite victoire contre l'oubli. Cet ouvrage y contribue.

Et, si le mythe de Sisyphe aurait pu être un des mythes constitutifs du mouvement étudiant³¹, il faut effectivement «imaginer Sisyphe heureux», accumulant petit à petit quelques bribes de ces «archives du rêve étudiant» pour reprendre la belle formule de Philippe Péchoux... Et de Jacques Rancière³².

30. Ariane James-Sarazin, « Quel avenir pour le musée de l'Histoire de France aux Archives nationales? », dans J.-P. Babelon et coll., *Quel musée d'histoire pour la France?*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 161.

31. Legois, « Commune étudiante », dans Artous, Epszajn, Silberstein (dir.), *La France des années 1968*, op. cit.

32. Voir Philippe Péchoux, « Les fonds d'archives collectés en Bourgogne par l'Adiamos: les archives du rêve étudiant », *La Gazette des archives*, n° 193, p. 80.